

			Janvier	Février	Mars	
PRESTATIONS FAMILIALES DUES COMPTABILISEES DANS LE COURANT DES MOIS	A. Ventilation selon barèmes	46011 Taux ordinaire - art. 40 (a)	0,00	0,00	0,00	
		46021 Supplément - art. 42bis	0,00	0,00	0,00	
		46022 Supplément - art. 50 ter	0,00	0,00	0,00	
		46023 Supplément - art. 47	0,00	0,00	0,00	
		46025 Supplément - art. 41	0,00	0,00	0,00	
		46031 Paiements par différence avec l'étranger (b)	0,00	0,00	0,00	
		46041 Taux majoré - 50bis	0,00	0,00	0,00	
		46051 Suppléments d'âge	0,00	0,00	0,00	
		46052 Suppléments d'âge annuel - art. 44 ter	0,00	0,00	0,00	
		46061 Allocation de naissance	0,00	0,00	0,00	
		46062 Prime d'adoption	0,00	0,00	0,00	
	46071 Allocation forfaitaire - art. 70ter	0,00	0,00	0,00		
	B. Ventilation selon les flux financiers réels	1. Prestations familiales réellement payées	0,00	0,00	0,00	
		2. Prest. fam. retenues en remb. de débiteurs	0,00	0,00	0,00	
		3. Annulations de dossiers débiteurs	0,00	0,00	0,00	
		4. Régularisations	0,00	0,00	0,00	
		5. Divers	0,00	0,00	0,00	
PRESTATIONS FAMILIALES NON DUES COMPTABILISEES DANS LE COURANT DES MOIS	A. Ventilation selon barèmes	46311 Taux ordinaire - art. 40 (*)	0,00	0,00	0,00	
		46321 Supplément - art. 42bis	0,00	0,00	0,00	
		46322 Supplément - art. 50 ter	0,00	0,00	0,00	
		46323 Supplément - art. 47	0,00	0,00	0,00	
		46325 Supplément - art. 41	0,00	0,00	0,00	
		46331 Paiements par différence avec l'étranger	0,00	0,00	0,00	
		46341 Taux majoré - 50bis	0,00	0,00	0,00	
		46351 Suppléments d'âge	0,00	0,00	0,00	
		46352 Suppléments d'âge annuel - art. 44 ter	0,00	0,00	0,00	
		46361 Allocation de naissance	0,00	0,00	0,00	
		46362 Prime d'adoption	0,00	0,00	0,00	
	46371 Allocation forfaitaire - art. 70ter	0,00	0,00	0,00		
	B. Ventilation selon les flux financiers réels	1. Nouveaux débiteurs	0,00	0,00	0,00	
		2. Ordres retournés à ne pas remettre en paiement	0,00	0,00	0,00	
		3. Régularisations	0,00	0,00	0,00	
		4. Divers	0,00	0,00	0,00	
	FRAIS DE PAIEMENT			0,00	0,00	0,00
RECETTES A TRANSFERER	A. Cotisations capitatives		1. Cotisations dues	0,00	0,00	0,00
			2. Cotisations non dues	0,00	0,00	0,00
	B. Transfert des produits	Transfert de 50% des produits	Amendes civiles (art. 24 des L.C.)	0,00	0,00	0,00
			Montants des majorations (art. 97)	0,00	0,00	0,00
		Annulations des produits transférés	Amendes civiles (art. 24 des L.C.)	0,00	0,00	0,00
Montants des majorations (art. 97)	0,00		0,00	0,00		
A CHARGE DE LA GESTION GLOBALE	Indus irrécouvrables	1. Montants imputés (46081)	0,00	0,00	0,00	
		2. Corrections (46381)	0,00	0,00	0,00	
	Majorations	1. Majorations (10%) (4676)	0,00	0,00	0,00	
		2. Annulation majorations (4677)	0,00	0,00	0,00	

		A	B	C		
Récupération des prestations qui ne sont pas dues par la caisse	Montants	Solde à la fin du trimestre précédent	0,00	0,00	0,00	
		Cas nouveaux	0,00	0,00	0,00	
		Par remboursement sur le compte financier	0,00	0,00	0,00	
		Par retenue sur les allocations familiales	0,00	0,00	0,00	
		Par annulation	0,00	0,00	0,00	
		Par imputation au fonds de réserve de la caisse	0,00	0,00	0,00	
		Par imputation à la Gestion Globale	0,00	0,00	0,00	
		Par imputation à des tiers	0,00	0,00	0,00	
		Par divers	0,00	0,00	0,00	
	Débiteurs douteux - compte 402 (V)	0,00	0,00	0,00		
	Nombre de cas	Solde à la fin du trimestre précédent	0	0	0	
		Cas nouveaux	0	0	0	
		Par remboursement sur le compte financier	0	0	0	
		Par retenue sur les allocations familiales	0	0	0	
		Par annulation	0	0	0	
		Par imputation au fonds de réserve de la caisse	0	0	0	
		Par imputation à la Gestion Globale	0	0	0	
		Par imputation à des tiers	0	0	0	
		Par divers	0	0	0	
Débiteurs douteux - compte 402 (V)	0	0	0			
Déclaration concernant le compte de gestion - Recettes	1. Calcul de la subvention sur base du volume de travail	Nombre de mutations d'employeurs			0	
		Nombre de contrôles effectués			0	
		Messages mailbox reçus	a) à poids élevé			0
			b) à poids moyen			0
			c) à faible poids			0
		Messages socioprofessionnels reçus pour les attributaires (code 101)				0
		Nombre de paiements				0
	Régularisations afférentes aux exercices précédents				0,00	
	Subvention reçue pour les 3 trimestres 2014		(uniquement dans le 4e trimestre)		0,00	
	2. Subvention attribuée pour responsabilisation		(uniquement dans le 4e trimestre)		0,00	
Décl. concernant le cpt de gestion - Dépenses	Dont montant transféré au fonds de réserve				0,00	
	a) Frais d'expertises médicales	(compte 7010 + 41320)			0,00	
	Frais d'administration découlant de ces expertises médicales	(compte 7011 + 41321)			0,00	
	b) Intérêts d'office redevables conformément à la Charte de l'assuré social	(compte 7012 + 41322)			0,00	

			Chiffres annuels à la fin du trimestre			
			Frais directs	Frais refacturés		
I. Produits d'exploitation	A. Subventions perçues de l'Office		700	0,00		
	B. Frais remboursables par l'Office		701	0,00		
	C. Produits de prestations sociales		702	0,00		
	D. Subsidés		73	0,00		
	E. Autres produits d'exploitation		74	0,00		0,00
II. Frais d'exploitation	B. Services et biens divers	1. Frais d'immeubles	610	0,00	0,00	
		2. Frais de bureau	611	0,00	0,00	
		3. Frais d'informatique	612	0,00	0,00	
		4. Contentieux	613	0,00	0,00	
		5. Indemnités à des tiers	614	0,00	0,00	
		6. Frais de voiture, de voyage et de déplacement	615	0,00	0,00	
		7. Rémunérations, charges sociales et pensions - Personnel commun mis à la disposition par des entités liées	616		0,00	0,00
		8. Personnel intérimaire et personnes qui sont mises à la disposition de l'association	617		0,00	0,00
		9. Indemnités aux administrateurs	618	0,00	0,00	0,00
	C. Rémunérations, charges sociales et pensions	1. Rémunérations et avantages sociaux directs	620	0,00		
		2. Cotisations patronales d'assurances sociales	621	0,00		
		3. Primes patronales pour assurances extra-légales	622	0,00		
		4. Autres frais de personnel	623	0,00		
		5. Pensions de retraite et de survie	624	0,00		
		6. Estimations des pécules de vacances	625	0,00		
		7. Provisions pour primes de fin d'année	626	0,00		
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles		630	0,00		
	F. Provisions pour risques et charges	1. Provisions pour pensions et obligations similaires	635	0,00		
		2. Provisions pour gros travaux de réparation	636	0,00		
		3. Provisions pour autres risques et charges	637	0,00		
G. Autres charges d'exploitation		640/8	0,00	0,00		
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649	0,00	0,00		
IV. Produits financiers	B. Produits des actifs circulants		751	0,00	0,00	
	C. Autres produits financiers		752/9	0,00	0,00	
V. Charges financières	A. Charges des dettes		650	0,00	0,00	
	B. Réductions de valeur sur actifs circulants		651	0,00		
	C. Autres charges financières		652/9	0,00		0,00
VII. Produits exceptionnels	A. Reprise d'amortissements et de réductions de valeur sur immob. incorporelles et corporelles		760	0,00		
	C. Reprise de provisions pour risques et charges exceptionnels		762	0,00		
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	0,00		
	E. Autres produits exceptionnels		764/9	0,00		0,00

VIII. Charges exceptionnelles	A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	660	0,00	X	
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00		
	D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00		
	E. Autres charges exceptionnelles	664/8	0,00		0,00
	F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	669	0,00		0,00
X. Produits des opérations d'allocations familiales	A. Intérêts fonds de réserve et de trésorerie	780	0,00	X	
	B. Dons et legs	781	0,00		
	C. Produit des amendes - 50 %	782	0,00		
	D. Produit des majorations sur cotisations capitatives - 50 %	783	0,00		
	E. Produit des intérêts de retard en matière de cotisations capitatives	784	0,00		
	F. Transfert de critère 2 de la subvention pour responsabilisation	785	0,00		
	G. Transfert d'une partie de l'excédent du compte de gestion	786	0,00		
	H. Plus-values sur la réalisation de débiteurs douteux	787	0,00		
XI. Charges des opérations d'allocations familiales	A. Couverture définitive des prestations payées indûment	680	0,00	X	
	B. Couverture définitive des pertes causées par des employeurs et des attributaires restés en demeure	681	0,00		
	C. Couverture définitive des pertes causées par toute autre raison	682	0,00		
	D. Réductions de valeur sur des débiteurs douteux	683	0,00		
	E. Annulation du produit des amendes - 50%	684	0,00		
	F. Annulation du produit des majorations sur cotisations capitatives - 50%	685	0,00		
	G. Dépassement de la limite du fonds de réserve	686	0,00		
XII. Réserves	Fonds de Réserve			X	
	Solde au 1er janvier		0,00		
	Résultat des opérations d'allocations familiales au cours de l'année comptable (78-68)		(uniquement dans le 4e trimestre)		0,00
	Réserve Administrative				
	Solde au 1er janvier		0,00		
	Non disponible (situation à la fin du trimestre)				
	Investissements nets valeur comptable (20-27)		0,00		
	Cautionnements payés en numéraire (288)		0,00		
	Provisions (situation à la fin du trimestre)				
	Provisions pour risques et charges (160-168)		0,00		
	Pécules de vacances (456)		0,00		
	Part de la réserve administrative utilisée pour couvrir les débiteurs (solde du compte 1322 à la fin du trimestre)		0,00		
Ouverture de crédit: solde à la fin du trimestre		0,00			

Commentaires sur le décompte "Allocations Familiales" et sur le décompte "Gestion" :

--

		Janvier	Février	Mars
Aperçu du compte courant ONAFTS - ALLOCATIONS FAMILIALES	Avances perçues	0,00	0,00	0,00
	Demande mensuelle de fonds			
	Avances supplémentaires	0,00	0,00	0,00
	Remboursement d'avances demandées en trop	0,00	0,00	0,00
	Solde du décompte du trimestre précédent: partie non réglée		A recevoir de l'Office 0,00	A payer à l'Office 0,00
		A recevoir de l'Office	A payer à l'Office	
Aperçu du compte courant ONAFTS - GESTION	Avances reçues			0,00
	Janvier			
	Février			0,00
	Mars			0,00
	Solde du décompte du trimestre précédent: partie non réglée		0,00	0,00
	Imprimés et brochures reçus			0,00
Contrôles sur place effectués par l'Office		(uniquement dans le 4e trimestre)		0,00

DECLARATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE - 1er TRIMESTRE 2014

à renvoyer à l'ONAFITS par e-mail, dûment complétée (y compris la dernière page), pour le 30 avril 2014 au plus tard

Opérations en: Janvier 2014 (droits décembre 2013)
Février 2014 (droits janvier 2014)
Mars 2014 (droits février 2014)

26/03/14 10:16

1. PRESTATIONS FAMILIALES DUES COMPTABILISEES DANS LE COURANT DES MOIS**A. Ventilation selon barèmes**

	Janvier	Février	Mars	TOTAL
1. Allocations familiales				
46011 Taux ordinaire - art. 40 (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
46021 Supplément - art. 42bis	0,00	0,00	0,00	0,00
46022 Supplément - art. 50 ter	0,00	0,00	0,00	0,00
46023 Supplément - art. 47	0,00	0,00	0,00	0,00
46025 Supplément - art. 41	0,00	0,00	0,00	0,00
46031 Paiements par différence avec l'étranger (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
46041 Taux majoré - 50bis	0,00	0,00	0,00	0,00
46051 Suppléments d'âge	0,00	0,00	0,00	0,00
46052 Suppléments d'âge annuel - art. 44 ter	0,00	0,00	0,00	0,00
46071 Allocation forfaitaire - art. 70ter	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Primes de naissance et d'adoption				
46061 Allocation de naissance	0,00	0,00	0,00	0,00
46062 Prime d'adoption	0,00	0,00	0,00	0,00
Total prestations dues (1)	0,00	0,00	0,00	0,00

B. Ventilation selon les flux financiers réels

1. Prestations familiales réellement payées	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Prestations familiales retenues en remboursement de débiteurs de la caisse	0,00	0,00	0,00	0,00
3. Annulations de dossiers débiteurs	0,00	0,00	0,00	0,00
4. Régularisations	0,00	0,00	0,00	0,00
5. Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total prestations dues (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

Attention: le total (1) doit être égal au total (2)

OK

OK

OK

OK

(a) Y compris:

- les opérations concernant les paiements à l'étranger en exécution d'accords bilatéraux;
- les allocations familiales forfaitaires pour enfants handicapés nés avant le 1er juillet 1966 (art. 47bis LC);
- les modifications aux opérations historiques concernant les retenues sur les prestations familiales (375 et 500 BEF), concernant l'allocation spéciale et concernant les allocations familiales de vacances.

(b) Y compris:

- les opérations concernant les indus irrécouvrables dans la cadre du Kit/Kot.

DECLARATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE - 1er TRIMESTRE 2014

2. PRESTATIONS FAMILIALES NON DUES COMPTABILISEES DANS LE COURANT DES MOIS

A. Ventilation selon barèmes

	Janvier	Février	Mars	TOTAL
--	---------	---------	------	-------

1. Allocations familiales

46311 Taux ordinaire - art. 40 (*)	0,00	0,00	0,00	0,00
46321 Supplément - art. 42bis	0,00	0,00	0,00	0,00
46322 Supplément - art. 50 ter	0,00	0,00	0,00	0,00
46323 Supplément - art. 47	0,00	0,00	0,00	0,00
46325 Supplément - art. 41	0,00	0,00	0,00	0,00
46331 Paiements par différence avec l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00
46341 Taux majoré - 50bis	0,00	0,00	0,00	0,00
46351 Suppléments d'âge	0,00	0,00	0,00	0,00
46352 Suppléments d'âge annuel - art. 44 ter	0,00	0,00	0,00	0,00
46371 Allocation forfaitaire - art. 70ter	0,00	0,00	0,00	0,00

2. Primes de naissance et d'adoption

46361 Allocation de naissance	0,00	0,00	0,00	0,00
46362 Prime d'adoption	0,00	0,00	0,00	0,00

Total prestations non dues (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
---------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

B. Ventilation selon les flux financiers réels

1. Nouveaux débiteurs	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Ordres de paiement retournés qui ne doivent pas être remis en paiement	0,00	0,00	0,00	0,00
3. Régularisations	0,00	0,00	0,00	0,00
4. Divers	0,00	0,00	0,00	0,00

Total prestations non dues (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
---------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Attention: le total (3) doit être égal au total (4)

OK

OK

OK

OK

3. PRESTATIONS DUES MOINS LES PRESTATIONS INDUES

Prestations nettes (5) = (1 - 3)	0,00	0,00	0,00	0,00
---	-------------	-------------	-------------	-------------

4. FRAIS DE PAIEMENT

Total (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

(*) Y compris:

- les opérations concernant les paiements à l'étranger en exécution d'accords bilatéraux;
- les allocations familiales forfaitaires pour enfants handicapés nés avant le 1er juillet 1966 (art. 47bis LC);
- les modifications aux opérations historiques concernant les retenues sur les prestations familiales (375 et 500 BEF), concernant l'allocation spéciale et concernant les allocations familiales de vacances.

DECLARATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE - 1er TRIMESTRE 2014

5. RECETTES A TRANSFERER

A. Cotisations capitatives

	Janvier	Février	Mars	TOTAL
--	---------	---------	------	-------

1. Cotisations dues

Total (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

2. Cotisations non dues

Total (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Cotisations dues moins non dues Total (9) = (7 - 8)	0,00	0,00	0,00	0,00
--	-------------	-------------	-------------	-------------

B. Transfert des produits

Amendes civiles (art. 24 des L.C.)
Montants des majorations (art. 97)

	TRANSFERT DE 50 % DES PRODUITS			
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00

Total (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Amendes civiles (art. 24 des L.C.)
Montants des majorations (art. 97)

	ANNULATIONS DES PRODUITS TRANSFERES			
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00

Total (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Total net des produits Total (12) = (10 - 11)	0,00	0,00	0,00	0,00
--	-------------	-------------	-------------	-------------

6. SOLDE A FINANCER

Total (13) = (5+6-9-12)	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

7. Indus irrécouvrables à charge de la gestion globale (art. 91/1)

1. Montants imputés (46081)

Total (14)	0,00	0,00	0,00	0,00
-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

2. Corrections (46381)

Total (15)	0,00	0,00	0,00	0,00
-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Indus nets Total (16) = (14 - 15)	0,00	0,00	0,00	0,00
--	-------------	-------------	-------------	-------------

4676 Majorations (10%) (17)
4677 Annulations majorations (18)

	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00

Majorations nettes Total (19) = (17 - 18)	0,00	0,00	0,00	0,00
--	-------------	-------------	-------------	-------------

DECLARATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE - 1er TRIMESTRE 2014

PAGE 4
01.01 / 31.03
2014

XXX

Récupération des prestations qui ne sont pas dues par la caisse

A - Paiements indus en raison d'une erreur administrative.

C - Paiements indus en raison d'un paiement en lieu et place d'un organisme d'un autre régime d'allocations familiales.

B - Autres débiteurs: paiements indus dont la cause n'est imputable ni à une erreur administrative ni à un paiement en lieu et place d'un autre organisme d'un autre régime d'allocations familiales.

	MONTANTS				NOMBRE DE CAS			
	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL
Solde à la fin du trimestre précédent (I)	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Cas nouveaux (II)	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0

	Montants partiellement ou entièrement récupérés				Nombre de cas entièrement traités			
	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL
Par remboursement sur le compte financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Par retenue sur les allocations familiales	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Par annulation	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Par imputation au fonds de réserve de la caisse	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Par imputation à la Gestion Globale	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Par imputation à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Par divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
TOTAL (III)	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0

	Solde à la fin du trimestre				Solde à la fin du trimestre			
	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL
(IV) = (I) + (II) - (III)	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0

Débiteurs douteux - compte 402 (V)	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
---	------	------	------	-------------	---	---	---	----------

Autres débiteurs - compte 401 (VI) = (IV - V)	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
--	-------------	-------------	-------------	-------------	----------	----------	----------	----------

DECLARATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE - 1er TRIMESTRE 2014

DECLARATION CONCERNANT LE COMPTE DE GESTION - RECETTES

1. Calcul de la subvention sur base de la charge de travail

Paramètres pour le calcul de la subvention (voir page 7)	Montants de base indexés (en EUR) (A)	Opération du 01.01.2014 au 31.03.2014	Subvention (montant en EUR) (C) = (A) x (B)	
Nombre de mutations d'employeurs	89,29	0	0,00	(1)
Montant net des allocations octroyées	1,40%	0,00	0,00	(2)
Nombre de contrôles effectués	35,72	0	0,00	(3)
Réception des messages mailbox				
a) à poids élevé	14,29	0	0,00	(4)
b) à poids moyen	7,15	0	0,00	(5)
c) à faible poids	3,57	0	0,00	(6)
Messages socioprofessionnels (code 101)	0,56	0	0,00	(7)
Nombre de paiements	1,13	0	0,00	(8)
Régularisations afférentes aux exercices précédents (le détail des corrections doit être joint en annexe)			0,00	(9)
(1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)+(8)+(9) = Total de la subvention charge de travail			0,00	(10)
			0,00	(11)
			0,00	(12)

2. Subvention attribuée pour responsabilisation

(uniquement dans le 4e trimestre)

Dont montant transféré au fonds de réserve

0,00	(13)
0,00	(14)

3. Total des recettes = (12)+(13)-(14)

0,00	(15)
-------------	-------------

DECLARATION CONCERNANT LE COMPTE DE GESTION - DEPENSES

1. Remboursement immédiat de frais par l'Office

a) Frais d'expertises médicales	0,00	(16)
Frais d'administration découlant de ces expertises médicales	0,00	(17)
cfr. article 14, 2° de l'A.R. du 9 juin 1999		
(16)+(17) = Total des frais médicaux	0,00	(18)
b) Intérêts d'office redevables conformément à la Charte de l'assuré social cfr. article 14, 3° de l'A.R. du 9 juin 1999	0,00	(19)
(18)+(19) = Total des frais à rembourser par l'Office	0,00	(20)

DECLARATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE - 1er TRIMESTRE 2014

CALCUL DE LA SUBVENTION SUR BASE DE LA CHARGE DE TRAVAIL

Application de l'arrêté royal du 9 juin 1999 relatif au compte de gestion et à la réserve administrative des caisses d'allocations familiales.

ANNEE 2014

MONTANT DE BASE LIAISON A L'INDEX DES SALAIRES CONVENTIONNELS DES EMPLOYES
 NOMENCLATURE : NACEBEL
 Index de référence : 108,15 (2010)

TAUX ANNUELS DE BASE (EUR)

par mutation d'employeur	61,97
par contrôle	24,79
par message mailbox	
- poids élevé	9,92
- poids moyen	4,96
- faible poids	2,48
par message socioprofessionnel (code 101)	0,39
par paiement	0,782

EVOLUTION DES MONTANTS DE BASE

<u>Index de référence adapté</u>	<u>PAR TRIMESTRE</u>			<u>MONTANT ANNEE 2014,</u>
	<u>01/2014</u>	<u>02/2014</u>	<u>03/2014</u>	
Index	109,20	0,00	0,00	0,00
par mutation d'employeur	89,29	0,00	0,00	0,00
par contrôle	35,72	0,00	0,00	0,00
par message mailbox				
- poids élevé	14,29	0,00	0,00	0,00
- poids moyen	7,15	0,00	0,00	0,00
- faible poids	3,57	0,00	0,00	0,00
par message socio-professionnel (code 101)	0,56	0,00	0,00	0,00
par paiement	1,13	0,00	0,00	0,00

DECLARATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE - 1er TRIMESTRE 2014

Cumul 01.01.2014 au 31.12.2014

	Codes	8. Frais directs	9. Frais refacturés	Total
I. Produits d'exploitation	70/74	0,00	0,00	0,00
A. Subventions perçues de l'Office	700	0,00	X	0,00
B. Frais remboursables par l'Office	701	0,00		0,00
C. Produits de prestations sociales	702	0,00		0,00
D. Subsidés	73	0,00		0,00
E. Autres produits d'exploitation	74	0,00		0,00
II. Frais d'exploitation	61/64	0,00	0,00	0,00
B. Services et biens divers	61	0,00	0,00	0,00
1. Frais d'immeubles	610	0,00	0,00	0,00
2. Frais de bureau	611	0,00	0,00	0,00
3. Frais d'informatique	612	0,00	0,00	0,00
4. Contentieux	613	0,00	0,00	0,00
5. Indemnités à des tiers	614	0,00	0,00	0,00
6. Frais de voiture, de voyage et de déplacement	615	0,00	0,00	0,00
7. Rémunérations, charges sociales et pensions - Personnel commun mis à la disposition par des entités liées	616	X	0,00	0,00
8. Personnel intérimaire et personnes qui sont mises à la disposition de l'association	617	0,00	0,00	0,00
9. Indemnités aux administrateurs	618	0,00	0,00	0,00
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	0,00	X	0,00
1 Rémunérations et avantages sociaux directs	620	0,00		0,00
2 Cotisations patronales d'assurances sociales	621	0,00		0,00
3 Primes patronales pour assurances extra-légales	622	0,00		0,00
4 Autres frais de personnel	623	0,00		0,00
5 Pensions de retraite et de survie	624	0,00		0,00
6 Estimations des pécules de vacances	625	0,00		0,00
7 Provisions pour primes de fin d'année	626	0,00	0,00	
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	630	0,00	X	0,00
F. Provisions pour risques et charges	635/7	0,00	X	0,00
1 Provisions pour pensions et obligations similaires	635	0,00		0,00
2 Provisions pour gros travaux de réparation	636	0,00		0,00
3 Provisions pour autres risques et charges	637	0,00	0,00	0,00
G. Autres charges d'exploitation	640/8	0,00	0,00	0,00
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00	0,00
III. Bénéfice d'exploitation	(70/64)			0,00
Perte d'exploitation	(64/70)			0,00

DECLARATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE - 1er TRIMESTRE 2014

Cumul 01.01.2014 au 31.12.2014

	Codes	8. Frais directs	9. Frais refacturés	Total
IV. Produits financiers	75	0,00	0,00	0,00
B. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00	0,00
C. Autres produits financiers	752/9	0,00	0,00	0,00
V. Charges financières	65	0,00	0,00	0,00
A. Charges des dettes	650	0,00	0,00	0,00
B. Réductions de valeur sur actifs circulants	651	0,00	0,00	0,00
C. Autres charges financières	652/9	0,00	0,00	0,00
VI. Produit de l'exploitation courante	(70/65)			0,00
Perte de l'exploitation courante	(65/70)			0,00
VII. Produits exceptionnels	76	0,00	0,00	0,00
A. Reprise d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00	0,00
C. Reprise de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	0,00	0,00	0,00
E. Autres produits exceptionnels	764/9	0,00	0,00	0,00
VIII. Charges exceptionnelles	66	0,00	0,00	0,00
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	660	0,00	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles	664/8	0,00	0,00	0,00
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	669	0,00	0,00	0,00
IX. Produit du compte de gestion	(70/66)			0,00
Perte du compte de gestion	(66/70)			0,00
X. Produits des opérations d'allocations familiales	78	0,00	0,00	0,00
A. Intérêts fonds de réserve et de trésorerie	780	0,00	0,00	0,00
B. Dons et legs	781	0,00	0,00	0,00
C. Produit des amendes - 50 %	782	0,00	0,00	0,00
D. Produit des majorations sur cotisations capitatives - 50 %	783	0,00	0,00	0,00
E. Produit des intérêts de retard en matière de cotisations capitatives	784	0,00	0,00	0,00
F. Transfert de critère 2 de la subvention pour responsabilisation	785	0,00	0,00	0,00
G. Transfert d'une partie de l'excédent du compte de gestion	786	0,00	0,00	0,00
H. Plus-values sur la réalisation de débiteurs douteux	787	0,00	0,00	0,00
XI. Charges des opérations d'allocations familiales	68	0,00	0,00	0,00
A. Couverture définitive des prestations payées indument	680	0,00	0,00	0,00
B. Couverture définitive des pertes causées par des employeurs et des attributaires restés en demeure	681	0,00	0,00	0,00
C. Couverture définitive des pertes causées par toute autre raison	682	0,00	0,00	0,00
D. Réductions de valeur sur des débiteurs douteux	683	0,00	0,00	0,00
E. Annulation du produit des amendes - 50%	684	0,00	0,00	0,00
F. Annulation du produit des majorations sur cotisations capitatives - 50%	685	0,00	0,00	0,00
G. Dépassement de la limite du fonds de réserve	686	0,00	0,00	0,00
XII. Prélèvement du fonds de réserve	789			0,00
Dotations au fonds de réserve	689			0,00

DECLARATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE - 1er TRIMESTRE 2014

Aperçu du compte courant ONAFTS - ALLOCATIONS FAMILIALES

	Janvier	Février	Mars
<u>Avances perçues</u>			
Demande mensuelle de fonds (1)	0,00	0,00	0,00
Avances supplémentaires (2)	0,00	0,00	0,00
Total (3) = (1+2)	0,00	0,00	0,00
Allocations familiales réellement payées (4)	0,00	0,00	0,00
Frais de paiement réels (5)	0,00	0,00	0,00
Avances demandées en trop (6) = (3-4-5)			
Avances demandées trop peu (6) = (5+6-4)			
Remboursement d'avances demandées en trop	0,00	0,00	0,00

	A recevoir de l'Office	A payer à l'Office
<u>Avances demandées en trop</u>		
Janvier		0,00
Février		0,00
Mars		0,00
Total		0,00
<u>Avances demandées trop peu</u>		
Janvier	0,00	
Février	0,00	
Mars	0,00	
Total	0,00	
Remboursement d'avances demandées en trop	0,00	
Prestations familiales retenues en remboursement de débiteurs de la caisse	0,00	
Débiteurs de prestations payées indûment		
Nouveaux cas		0,00
Annulation	0,00	
Indus nets imputés à la gestion globale	0,00	
Ordres de paiement retournés qui ne doivent pas être remis en paiement		0,00
Recettes à transférer		
Cotisations capitatives		0,00
Amendes et majorations		0,00
Solde du décompte du trimestre précédent: partie non réglée	0,00	0,00
Divers	0,00	0,00
Solde à recevoir de l'Office	0,00	0,00
TOTAL DEFINITIF	0,00	0,00

DECLARATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE - 1er TRIMESTRE 2014

Aperçu du compte courant ONAFTS - GESTION

	A recevoir de l'Office	A payer à l'Office
<u>Avances reçues</u>		
Janvier		0,00
Février		0,00
Mars		0,00
Total		0,00
<u>Subvention sur la base de la charge de travail</u>	0,00	
<u>Réduction de la subvention pour l'exercice 2014</u>	0,00	
<u>Frais remboursés par l'Office</u>		
Frais d'expertises médicales	0,00	
Frais d'administration liés à ces expertises médicales	0,00	
Intérêts d'office résultant de la Charte de l'assuré social	0,00	
Total	0,00	
Majorations nettes sur corrections indus à charge de la gestion globale (10%)		0,00
<u>Contrôles sur place effectués par l'Office</u>		0,00
<u>Imprimés et brochures reçus</u>		0,00
<u>Solde du décompte du trimestre précédent: partie non réglée</u>	0,00	0,00
Total général	0,00	0,00
Solde à recevoir de l'Office		
TOTAL DEFINITIF	0,00	0,00

Commentaires sur le décompte "Allocations Familiales" et sur le décompte "Gestion" :

0
0
0

BLADZIJDE 11
01.01 / 31.03
2014

xxx

DECLARATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE - 1er TRIMESTRE 2014

I. Aperçu financement des débiteurs

Fonds de Réserve		
Solde au 1er janvier	0,00	(1)
Résultat des opérations d'allocations familiales au cours de l'année comptable (7)	0,00	(2)
Total Fonds de réserve fin de trimestre (1320)	0,00	(3)=(1+2)
Réserve Administrative		
Solde au 1er janvier	0,00	(4)
<u>Non disponible (situation à la fin du trimestre)</u>		
Investissements nets valeur comptable (20-27)	0,00	(5)
Cautionnements payés en numéraire (288)	0,00	(6)
Total	0,00	(7)=(5+6)
<u>Provisions (situation à la fin du trimestre)</u>		
Provisions pour risques et charges (160-168)	0,00	(8)
Pécules de vacances (456)	0,00	(9)
Total	0,00	(10)=(8+9)
Part de la réserve administrative disponible	0,00	(11)=(4-7+10)
Part de la réserve administrative utilisée pour couvrir les débiteurs (solde du compte 1322 à la fin du trimestre)	0,00	(12)
Ouverture de crédit: solde à la fin du trimestre	0,00	(13)

II. Aperçu du financement des débiteurs

Allocations réclamées	0,00	(14)
Financées par le fonds de réserve	0,00	(15) =(3)
Encore à financer après utilisation du fonds de réserve	0,00	(16) = (14 - 15)
A financer par la partie disponible de la réserve administrative	0,00	(17) = (16 - 11)
Encore à financer après utilisation de la réserve administrative	0,00	(18) = (16 - 17)

DECLARATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE - 1er TRIMESTRE 2014

Confirmation de la déclaration transmise par e-mail

Après l'envoi par e-mail de la déclaration financière trimestrielle, vous devez uniquement transmettre cette feuille à l'ONAFITS. Après vérification de la concordance avec l'e-mail envoyé, cette déclaration doit être signée par les personnes dûment mandatées.

A) ALLOCATIONS FAMILIALES**Page 1**

	Janvier	Février	Mars	TOTAL
Total prestations dues (1)	0,00	0,00	0,00	0,00

Page 2

Total prestations non dues (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations nettes (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de paiement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

Page 3

Cotisations nettes (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total net des produits (12)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde à financer (13)	0,00	0,00	0,00	0,00
Indus irrécouvrés imputés à charge de la gestion globale	0,00	0,00	0,00	0,00
Majorations (10%)	0,00	0,00	0,00	0,00

Page 4**Solde à la fin du trimestre**

Montants

Nombre de cas

	A	B	C	
Montants	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de cas	0,00	0,00	0,00	0,00

B) COMPTE DE GESTION**Page 5**

Total de la subvention charge de travail (12)	0,00
Réduction de la subvention pour l'année 2014	0,00
Total de la subvention après réduction	0,00
Total des frais à rembourser par l'Office (20)	0,00

Page 7-8

Résultat du compte de gestion (IX)	0,00
Résultat des opérations d'allocations familiales (XII)	0,00

Page 13

Total des indus non récupérables dans le cadre du supplément pour accueil d'enfants néerlandais	0,00
--	------

Page 14

Total des indus "B" pris à charge de la gestion globale	0,00
--	------

SCEAU DE LA CAISSE

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète

Date :

.....
Signatures déposées

ANNEXE A LA DECLARATION FINANCIERE

Détail des débiteurs "B" irrécouvrables qui après le 31 décembre 2013 ont été notifiés et qui devront être mis conformément à l'art. 91/1 LC à charge de la Gestion globale (1).

Dossier n°	Date de la notification du débit	Montant des allocations indûment payées auquel les caisses d'allocations familiales renoncent en vertu de la CO 1346 du 15 décembre 2003
TOTAL		0,00

(1) L'Article 91/2 stipule que quand les caisses d'allocations familiales imputent à tort des allocations familiales à charge de la Gestion globale de la sécurité sociale, l'Office exige la rectification des écritures faites et applique une amande qui s'élève à 10% des montants imputés à tort à la Gestion globale.